

Résolution de l'assemblée unitaire du personnel du Gymnase Provence du 31 janvier 2023

L'assemblée a pris acte que le Conseil d'Etat a communiqué le 8 décembre sa décision d'indexer les salaires de 1,4% pour le secteur public et parapublic au 1^{er} janvier 2023, sans consultation ni négociations avec les organisations du personnel.

Ce taux représente une baisse importante de nos salaires réels. L'inflation telle que calculée par l'indice des prix à la consommation se montait à 3% entre octobre 2021 et octobre 2022 et même à 4,6% depuis décembre 2020. Selon l'Union syndicale suisse, il faudrait une indexation de 5% pour compenser entièrement la hausse du coût de la vie.

Une telle perte salariale est inacceptable pour l'ensemble du personnel. Elle pèse d'autant plus fortement sur les salarié.e.s des classes les plus basses de la grille.

L'Etat a une fortune de plus de 5.4 milliards de francs, accumulée en raison des sous-effectifs permanents et organisés du service public et parapublic et de la stagnation voire de la baisse des salaires réels. Il dispose de tous les moyens pour accorder une pleine indexation, respectant ainsi le personnel.

Au vu de la réponse inacceptable du Conseil d'Etat reçue le 20 janvier et celle du 30 janvier du Conseil d'Etat adressées aux syndicats, l'assemblée demande à ce dernier l'ouverture immédiate de véritables négociations avec les syndicats et organisations du personnel, avec comme base une nouvelle proposition d'indexation qui constitue au minimum une nette amélioration de la décision communiquée le 8 décembre dernier.

<p>Sans réponse positive à cette demande, l'assemblée du Gymnase Provence décide de continuer la mobilisation du 31 janvier par de nouvelles journées d'actions, de grève et de manifestation, dès le jeudi 9 février.</p>
--

Résolution votée par l'AG des grévistes du Gymnase Provence le 31 janvier 2023 (41 grévistes, soit 47 % des enseignants)